

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DE
TOURAIN PROPRE – 22 JANVIER 2019
TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE,
SALLE JEAN GERMAIN – 18H00**

ETAIENT PRESENTS : M. GALLIOT, Président

TRYSTRAM, Vice-Président

Mmes LEMARIE (suppléante de M. Marais), PLOQUIN, SCHAKL- PETITOT
MM. BABARY Loïc, BRUN (suppléant de M. Massard), BOUJU, CARREAU,
DELETANG, HAMON, HOULARD, HUREL, MASSARD, MASSOT, UHART,
VALLEE, .

ABSENTS EXCUSES:

M. DATTEE , Vice- Président

Mme CHAILLEUX,

MM. CHAPELOT, CLEMOT, DOURTHE, FENET, GUERINEAU, JOUZEAU,
MARAIS, OFFRE

Trésor Public : M. BREGEGERE

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

Touraine Propre : Mme AROCHE, M. FRAILLON

Le compte-rendu du Comité Syndical du 4 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

M. VALLEE est désigné secrétaire de séance.

Le Président fait part des problèmes de santé de M. Dattée auquel il adresse ses souhaits de prompt rétablissement.

I. ADMINISTRATION GENERALE

POINT 1 – CONVENTIONS POUR DONNE ACTE

Le Comité Syndical à l'unanimité prend acte des conventions signées par le Président concernant les mises à dispositions des bornes Livr'Libre et des gobelets réutilisables. La ville de Joué-lès-Tours souhaite fixer un délai au-delà duquel Touraine Propre cèdera ces équipements (12 ans) .

POINT 2 – RIFSEEP (nouvelles modalités régime indemnitaire)

Le Comité Syndical à l'unanimité adopte la proposition de nouveau régime indemnitaire validée par le Bureau. Le régime proposé s'est inspiré des délibérations adoptées par Tours Métropole et les communes de l'agglomération.

Il sera mis en œuvre à compter du 1^{er} juin 2019 (passage en Commission Administrative Paritaire , le 30 avril 2019) .

POINT 3 - RESSOURCES HUMAINES – MISE A DISPOSITION D'UN TECHNICIEN TERRITORIAL (40 %) .

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les modalités de mise à disposition par Tours Métropole Val de Loire d'un technicien à temps partiel. Au titre de l'année 2019, cette mise à disposition représenterait 40% d'un temps plein.

POINT 4 - VACATIONS – ANIMATIONS

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les modalités d'intervention d'un animateur (en l'occurrence, le responsable technique) sur les manifestations environnementales des collectivités adhérentes. Chaque vacation est facturée sur la base d'un montant horaire brut de 17,50 € et de 190 € la journée de 11 heures .

II. ETUDES

POINT 5 - SPL – TRI VAL DE LOIR(E)

A l'issue des 4 années d'études et de démarches, 11 collectivités territoriales des départements d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et de la Sarthe ont constitué une SPL visant à construire et exploiter un centre de tri répondant aux nouvelles obligations légales. J.L. Galliot a été élu PDG.

T. Boulay et M.Odeau ont été élus Vice-Présidents.

La SPL a autorisé le lancement d'une AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour conduire au choix d'un prestataire (construction-exploitation).

Le cahier des charges est en cours de finalisation.

Le prochain Conseil d' Administration de la SPL devra fixer des choix en matière budgétaire et ressources humaines.

Dans un premier temps, le personnel sera mis à disposition par Tours Métropole Val de Loire et le Smitom d'Amboise.

M.Massot demande si les comptes seront équilibrés par la vente des matériaux et les aides à percevoir.

Le Président indique que l'investissement sera réalisé dans le cadre d'une DSP (délégation de service public) .

Le tri sera financé par un tarif à la tonne entrante intégrant l'amortissement. La revente des matériaux et les aides de CITEO viendraient en déduction de la facture.

Une caractérisation est prévue pour tenir compte de la performance du tri de chaque adhérent.

POINT 6 - ETUDE SMITOM D'AMBOISE

Le Smitom d'Amboise a bénéficié d'une subvention de 7 000€ pour des études de rapprochement avec VALECO et VALDEM dans le Loir-et-Cher

Une prise de compétence collecte est à l'étude. Un point d'étape sera fait sur ces travaux lors du prochain Comité Syndical.

III. FINANCES

POINT 7 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité une décision budgétaire modificative d'un montant de 16 000 € pour permettre l'inscription de nouvelles recettes

POINT 8 - AVENANT AU MARCHE D'AMO POUR LA CREATION DE LA SPL TRI VAL DE LOIR(E)

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité un avenant n°1 au contrat d'AMO avec BRG avocats – Espelia et Trident pour un montant à régler de 11 220€ TTC.

POINT 9 – DEBAT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB)

Le Président présente et commente les orientations budgétaires 2019 (note jointe)
Ce budget (le dernier du mandat) s’inscrit dans la continuité des budgets précédents.

Il permettra de poursuivre les actions de réduction à la source et d’achever des études engagées en 2018. La charge de travail 2018 n’a pas permis de mener à bien les réflexions sur la mutualisation des déchèteries, la valorisation des déchets verts...

Les excédents de fonctionnement continuent à baisser suite à la diminution souhaitée des cotisations.

A l’origine, le Syndicat avait constitué des réserves budgétaires pour contribuer au financement des installations (ex : centre de tri). Le choix de la DSP rend inutile ces provisions financières qui demeurent limitées.

M. Vallée l’interroge sur le transfert en recettes de fonctionnement d’excédents d’investissement.

Le Président indique que cette pratique exceptionnelle est autorisée par le comptable public, sous certaines limites.

Mme Aroche apporte les précisions techniques sur ces possibilités de transfert.

A l’issue de ces échanges, il est pris acte de la tenue du DOB.

POINT 10 - COTISATIONS 2019

Compte-tenu du débat d’orientations budgétaires, le Comité Syndical à l’unanimité maintient la cotisation 2019 à 0.40 € par habitant. Dans le contexte annuel de contestations de la fiscalité, la stabilité s’impose.

M.Babary fait observer que des recettes nouvelles proviendront de l’adhésion de toutes les communautés de communes du Lochois pour l’ensemble de l’année.

POINT 11 - BANQUE ALIMENTAIRE DE TOURAINE – SUBVENTION 2019

Le Comité Syndical, dans le cadre du second appel à projet 2018, décide, à l’unanimité, l’attribution d’une subvention de 1 900 € à la Banque Alimentaire de Touraine sur proposition de la Commission.

Cette somme est destinée à la réalisation d’un jeu de société sur le gaspillage alimentaire. Ce jeu sera utilisé pour des animations pédagogiques.

M.TRYSTRAM fait observer que le coût assez élevé de chaque jeu produit (une vingtaine). Une production plus importante pourrait-elle diminuer les coûts ?

La Commission indique avoir formulé des observations en ce sens et des améliorations du produit.

IV. REDUCTION A LA SOURCE

POINT 12 - BROCHURE « LE MEILLEUR DECHET EST CELUI QUI N'EXISTE PAS »

Une nouvelle plaquette de sensibilisation a été éditée en 68 000 exemplaires en partenariat avec les bailleurs sociaux.

Elle sera diffusée à tous les locataires du territoire de Touraine Propre.

Certaines collectivités ont sollicité des impressions complémentaires pour diffusion à l'ensemble de la population.

POINT 12 Bis - PLASTIQUES A USAGE UNIQUE

Un flyer est en cours d'édition pour sensibiliser les usagers à l'usage des plastiques jetables.

L'Union Européenne envisage d'interdire certains de ces plastiques (gobelets, pailles ...)

Le support permettra d'anticiper ces évolutions législatives comme Touraine Propre l'avait fait sur la non- utilisation des sacs de caisse, 10 ans avant le vote de la loi.

POINT 13- BORNES LIVR LIBRE

D.Fraillon présente la liste et la cartographie des bornes mises à disposition des communes

Une centaine aura été livrée en 2019.

Cette cartographie ne tient pas compte des initiatives prises par les communes, les particuliers, les associations avec du matériel non fourni par Touraine Propre.

Liste Bornes Livr'Libre (89 bornes)au 16 janvier 2019

CC Loches Sud Touraine (8): Chedigny, Genillé, Le Liège, Loches, Mouzay, Perrusson , Reignac, Villedomain

SMITOM d'Amboise (16): Amboise, Bléré (2 bornes) , Cangey , Château-Renault, Dame-Marie-les-Bois , La Croix en Touraine, La Ferrière, Limeray, Mosnes , Nazelles-Négron, Neuville-sur-Brenne, Noizay, Nouzilly , Saint Martin le Beau, St Ouen les Vignes .

CCGC-Pays de Racan (8): Beaumont la Ronce , Charentilly, Saint Antoine du Rocher, Pernay, Semblançay, Saint Christophe sur le Nais, Marray, Rouziers de Touraine .

CC Touraine Est Vallées (7) : Larcay, La Ville aux Dames, Reugny, Montlouis-sur-Loire (2) , Veretz, Vouvray.

CC Touraine Vallée de l'Indre (5) : Montbazon (2 bornes) , Saint- Branchs , Sorigny, Truyes.

Tours Métropole Val de Loire (44) : Ballan-Miré , Berthenay , Chambray-les-Tours Perriers , Chambray-les-Tours centre- bourg, Chambray-les-Tours Bois Cormier , Chanceaux/ Choisille, CHU Trousseau , CHU Clocheville, CHU Bretonneau , Fondettes (2) , Joué – les- Tours Morier , Joué-les-Tours Rabière , La Membrolle/ Choisille Centre , la Membrolle/ Choisille Mazagran , La Riche, Luynes Varennes, Hauts de Luynes, Mettray, Notre Dame d'Oé, Parçay-Meslay, Rochecorbon , Saint Avertin Onze Arpents , Saint Avertin Jardin des Rives , Saint Avertin Grands Champs , Saint -Cyr-sur-Loire – La Perraudière, Saint Cyr-sur-Loire- La Ménardièrè, Saint -Cyr-sur- Loire – Parc de la Tour, Saint-Etienne de Chigny, Savonnières, Saint Genouph , Tours Paul-Bert , Tours-Velpeau , Tours II Lions , Tours Montjoyeux, Tours – Place Raspail, Tours-Jardin de la Préfecture , Tours –Boysleve (quartier Strasbourg) , Tours les Douets , Tours Prébendes , Tours Fontaines, Tours Sanitas, Tours Justices, Tours Monconseil

Smiom de Couesmes (1) : Souvigné

D'autres bornes sont en projet d'installation sur Vernou-sur-Brenne, ..., Sepmes ..., Civray de Touraine ...

POINT 14- INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES

En 2018, 80 animations en écoles primaires (à partir du CE1 – les CP étant exclus du dispositif) ont été effectuées par l'animateur de la SEPANT pour le compte de Touraine Propre.

Du fait de l'intégration de la CC Loches Sud Touraine pour la totalité de son territoire, la cible prioritaire était donc les communes de l'ancien Smictom du Sud Lochois.

TMVL : 29 animations sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

CC Val d'Amboise : 10 animations sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

CC Loches Sud Touraine : 24 animations sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

CCGC- Pays de Racan : 2 animations sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Soit 65 animations sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

CCGC-Pays de Racan : 4 animations sur le compostage

CC Loches Sud Touraine : 11 animations sur le compostage

Soit 15 animations sur le compostage. 7

Durant l'année 2018, Damien Fraillon a animé 4 journées de stands sur la réduction à la source (foire de Loches 2 jours, Nature O Cœur à saint – Cyr, Fête de l'environnement sur la CC Bléré Val de Cher).

Une cinquième journée a dû être annulée le matin – même (St Martin le Beau), en raison d'une alerte orange aux orages.

Une sixième journée était programmée mais la commune a oublié de réserver une place de stand pour Touraine Propre.

Au total, environ 400 personnes ont été sensibilisées lors de ces journées.

Le Président évoque un communiqué de la SEPANT concernant l'utilisation de la biomasse pour le chauffage urbain. Un communiqué a été établi en réponse par TMVL.

Les affirmations de l'association sont en contradiction avec celles d'Arbocentre, soutenu par l'ADEME et le Conseil Régional. Tout en respectant l'indépendance associative, on peut s'étonner de ces prises de positions « politiques » avant même le moindre contact.

Il faudra s'interroger quand les associations qui souhaitent la transition énergétique s'opposent à tout : éoliennes, photovoltaïque, biomasse, méthanisation...

Contrairement au communiqué, le projet du Menneton permettra d'effacer 19 000 tonnes de CO2 soit davantage que la production des bâtiments publics de la métropole.

M. Vallée indique ne pas avoir compris la position de la SEPANT.

POINT 16 - APPEL A PROJET AUTOMNE 2018

La Commission s'est réunie le 12 décembre 2018.

5 dossiers ont été reçus et déclarés conformes (Banque Alimentaire de Touraine, ASSO, Familles Rurales, ASSO – IUT – Communication, CEST Badminton).

Pour les 3 dossiers de l'ASSO-IUT- Communication, de Familles Rurales et du CEST Badminton, des précisions complémentaires ou des efforts de mutualisation ont été demandés. Ils seront donc examinés quand les éléments nous seront parvenus.

Pour le dossier de l'ASSO- Terres du Son , la subvention proposée s'élève entre 3 100 et 3 900 € (financement de fontaines à eau en remplacement des bouteilles d'eau individuelles , charrette à cheval pour la collecte avec banderole Touraine Propre , financement de TRI 37- accompagnement et gestion du site – tables de tri , déchetterie éphémère .. ; réutilisation de gobelets et carafes pour les bénévoles avec ajout du logo Touraine Propre ; ce point est en cours de discussion et pour cette raison , ce dossier sera présenté en détail lors du Comité Syndical du 28 mars) .

Dossier de la Banque Alimentaire de Touraine : voir point 11.

POINT 17 - ANIMATIONS DEEE

Une proposition d'animation en milieu scolaire a été proposé par l'association « Couleurs Sauvages ».

Le tarif initialement proposé a été jugé élevé des lors que l'association est déjà subventionnée par la Région.

Un accord a été trouvé sur la base d'un tarif à 157 €.

8 à 15 prestations pourraient être programmées en 2019 (les premières en mars à Gâtine-Choisilles-Pays de Racan).

V. QUESTIONS DIVERSES

POINT 18 - PLAN REGIONAL DECHETS

Le Président indique avoir rencontré longuement F. Bonneau et C. Fournier pour évoquer les arguments de Touraine Propre.

La Région se retranche derrière les préconisations de la loi de transition énergétique.

Elle ne tient nullement compte de l'impact financier des mesures avancées dans le cadre du contrat dit de Cahors.

Le département se retrouve sans solution à terme puisque l'incinération, la méthanisation et l'enfouissement sont interdits.

Les autres départements conservent leurs incinérateurs, jugés les plus catastrophiques pour l'environnement il y a quelques années.

La solution consistera-t-elle à transporter les déchets du 37 hors département avec un bilan CO2 impensable ? La Région doit l'écrire s'il s'agit de sa position.

Tours Métropole Val de Loire a engagé une petite étude pour chiffrer les orientations de ce plan (environ 10 Millions d'€).

F. Bonneau a proposé une rencontre avec le Préfet de Région pour évoquer ce dossier.

D.Vallée indique avoir aussi contacté le Vice-Président Fournier. Les échanges ont été difficiles car la vision régionale est, sur ce sujet, éloignée de la réalité. Elle vise à mettre « sous tutelle » les départements sans connaître les situations locales. Il est regrettable que les élus régionaux d'Indre-et-Loire ne se soient pas manifestés pour comprendre ce dernier et venir dialoguer avec Touraine Propre.

Le Président confirme que ces observations ont été formulées auprès de F. Bonneau. Les échanges ont démontré beaucoup de méconnaissances des données (ex : usine de Kalenberg ou l'ADEME va organiser son collègue annuel). Un récent entretien entre le DGS de Tours Métropole Val de Loire et la secrétaire générale de la Préfecture de Région témoigne de nombreuses approximations sur ces sujets.

M.Babary et M. Houlard font part également de discussions tendues avec l'échelon régional. Tout semble indiquer que la solution serait le transfert des déchets tourangeaux dans les incinérateurs à vide four hors département.

Le Président juge paradoxal que celles et ceux qui s'opposaient à la construction d'une UVE en Touraine (allant jusqu'à des menaces de mort contre les responsables de Touraine Propre chargés des études) puissent évoquer de telles solutions.

M.Trystram évoque la nécessité d'une prise de position sur le SRADETT

Le Président n'a pas encore pris connaissance de ce dernier en cours d'envoi sur les territoires. Le volet déchet est un élément du plan. Sans rejeter d'autres propositions environnementales, cette partie du plan ne peut être validée en l'état.

POINT 19 - SUBVENTION COLLOQUE UNIVERSITAIRE

Une demande de subvention de l'ordre de 3 500 € a été transmise par l'Université pour un colloque dont le coût est estimé à 9 500 €.

La commission « projet » examinera cette demande après envoi d'un dossier argumentaire par l'université.

Il conviendra d'examiner si le contenu s'inscrit bien dans les compétences de Touraine Propre (réduction à la source).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Président

Jean – Luc GALLIOT